

La CGT a fait le choix de soutenir et d'appeler à voter pour le programme qui permet de rééquilibrer plus justement les bénéfices des entreprises entre les forces du travail et les forces du capital !

CONTRE L'EXTRÊME DROITE :
FAIRE FRONT POPULAIRE !



CGT THCB

POUVOIR D'ACHAT



Primes et salaires – Relever le plafond de la prime de partage de la valeur de 3 000 à 10 000 euros, en gardant l'exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu (pas d'obligation pour les employeurs) – Augmenter les salaires compris entre le SMIC et 2 000 euros par mois avec une diminution du salaire brut, donc **moins de cotisations sociales**. **Prix des énergies** – Baisser de 15 % la facture d'électricité pour l'hiver prochain



Primes et salaires – Indexer tous les salaires et les pensions de retraite sur l'inflation, augmenter de 10 % le point d'indice pour les fonctionnaires. **Salaire minimum** – Augmenter le SMIC à 1 600 euros net (2000€ brut) par mois. **Prix des énergies** – Bloquer les prix dans l'énergie et les carburants et annuler la hausse programmée du prix du gaz au 1er juillet. **Produits de première nécessité** – Bloquer les prix des produits de première nécessité dans l'alimentation.



Prix des énergies – Baisser la TVA sur le carburant, l'électricité, le gaz et le fioul à 5,5 % et négocier une dérogation aux règles du marché européen de l'électricité à l'avantage de la France. **Produits de première nécessité** – Supprimer la TVA sur les produits de première nécessité... **dans un « second temps »**.

SOCIAL



Assurance-chômage – Mettre en place **une nouvelle contre-réforme** de l'assurance-chômage le 1er juillet 2024 par décret. **Congé de naissance** – Créer un congé de naissance mieux indemnisé pour que les deux parents puissent passer les premiers mois avec leur enfant. **Retraites** – Revaloriser les retraites au niveau de l'inflation.



Assurance-chômage – Abroger les réformes successives adoptées sous la présidence d'Emmanuel Macron. **Congé menstruel** – Créer un congé menstruel dans toutes les entreprises et administrations. **Pénibilité** – Organiser une « conférence nationale sur le travail et la pénibilité » qui vise, entre autres, au passage à 32 heures hebdomadaires dans les métiers pénibles ou de nuit et remettre les facteurs de pénibilité supprimer en 2017. **Retraites** – Abroger immédiatement la réforme adoptée en 2023 et « réaffirmer l'objectif commun » d'un âge légal de départ en retraite à 60 ans. **Conditions de travail** – Rétablir les CHSCT et embaucher des inspecteurs du travail et médecins du travail. **Droit syndical et collectif** – Défendre et renforcer les libertés syndicales et renforcer la présence de salariés dans les conseils d'administrations des entreprises.



Aides sociales – Réserver les prestations sociales, selon les cas, aux personnes de nationalité française. **Assurance-chômage** – Annuler la dernière réforme de l'assurance-chômage. **Retraites** – Permettre à ceux qui ont commencé à travailler avant 20 ans et qui disposent de quarante annuités de partir à la retraite à 60 ans et abroger la réforme votée en 2023, **même s'il change souvent de discours sur ce point**. **Droit syndical** - Restreindre, par la loi, le **droit de grève et supprimer toutes les aides aux syndicats**.

FISCALITÉ



Héritage – Exonérer toutes les successions et donations, y compris pour les familles recomposées, jusqu'à 150 000 euros par enfant et jusqu'à 100 000 euros pour les petits-enfants. **Niveau des prélèvements** – Fixer une règle d'or budgétaire pour ne pas augmenter les impôts « quoi qu'il arrive »



Hauts revenus et patrimoines – Rétablir un l'impôt sur la fortune (ISF) renforcé avec un volet climatique, supprimer la « flat tax » et rétablir l'« exit tax » sur les dividendes. **Héritage** – Réformer l'impôt sur l'héritage pour le rendre plus juste et progressif, instaurer une transmission maximale de 12 millions d'euros. **Niches fiscales** – Supprimer les niches fiscales inefficaces, injustes et polluantes. **Impôt sur le revenu** – Accroître sa progressivité en fixant 14 tranches d'imposition, rendre la CSG progressive. **Entreprises** – Conditionner les aides publiques aux entreprises au respect de critères environnementaux, sociaux et de lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise. **Cotisations sociales** – Soumettre à cotisation les dividendes, la participation, l'épargne salariale, les rachats d'actions et les heures supplémentaires



Hauts revenus et patrimoines – Remplacer l'impôt sur la fortune immobilière par un impôt sur la fortune financière. **Cotisations sociales** - Exonérations supplémentaires des cotisations employeurs pour toutes les entreprises qui augmentent les grilles salariales de plus de 10 %, et donc diminution du salaire brut.